

# LES PESTICIDES DANS L'AIR

## Bilan annuel 2024

Sites : Mordelles et Thabor (35)

Rédigé le 09/02/26

## Pourquoi ces mesures ?

Les pesticides ne font pas partie à ce jour de la liste des polluants réglementés dans l'air ambiant (Code de l'environnement R221-1). Ils sont recensés comme polluants d'intérêt national par le LCSQA.

De nombreuses AASQA mènent des mesures depuis plus de 20 ans pour documenter l'exposition de la population aux pesticides dans l'air. Air Breizh réalise depuis 2005 des prélèvements dans des contextes agricoles variés.

Pour l'année 2024 et ce pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la surveillance régionale des pesticides dans l'air a été mise en œuvre à travers deux dispositifs déployés sur la métropole rennaise :  
- sur le site péri-urbain de **Mordelles** près de Rennes, dans le cadre de la surveillance nationale ;  
- sur le site urbain du **Thabor** à Rennes dans le cadre d'un projet pluriannuel financé par Rennes Métropole (cf. encadré ci-contre).

Ces mesures ont été réalisées sur la totalité de l'année selon des temporalités spécifiques pour chaque site.

## Protocole de mesure

### Deux points de mesure :

En 2024, les pesticides ont été mesurés sur **2 sites** :  
- Le **site historique péri-urbain de Mordelles** (35), près de Rennes : il s'agit d'un site sous influence agricole de type grandes cultures. Il fait partie des sites retenus dans le cadre de la surveillance pérenne nationale.  
- Le **site urbain de Rennes Thabor**, situé dans le centre-ville de Rennes. Il s'agit d'un site de mesure réglementaire, assurant la surveillance des niveaux de fond de l'agglomération.

### Diffusion des données en open-data :

Les résultats des mesures de pesticides dans l'air réalisées par Air Breizh sont consultables en libre accès sur notre site internet.

Ils sont par ailleurs regroupés au niveau national dans la base 'Phytatmo' pilotée par la Fédération Atmo France.

**Projet pluriannuel avec Rennes Métropole sur la surveillance des pesticides dans l'air (2022-2026)**

A travers ce projet, Rennes Métropole souhaite renforcer ses connaissances sur la question des pesticides dans l'air de façon à connaître l'exposition des habitants à ces polluants et à mieux cibler ses actions sur le territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de sa compétence relative à la qualité de l'air et de son plan pour une alimentation durable visant un territoire zéro-pesticide de synthèse à l'horizon 2030.



Site de Mordelles



Site du Thabor (Rennes)

### Moyens et méthodologie :

Des **prélèvements hebdomadaires** ont été réalisés à l'aide d'un préleveur bas débit et selon les normes en vigueur.

26 prélèvements ont été réalisés sur le site de Mordelles (selon les recommandations de l'ANSES) contre 37 sur le site de Rennes Thabor. Pour ce dernier, le nombre de prélèvements est plus important pour documenter au mieux l'évolution temporelle des niveaux.

73 **molécules** ont été recherchées en 2024 comprenant les 72 substances de la liste nationale à laquelle a été ajoutée la terbutylazine suite à un échange avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne, en raison de l'évolution à la hausse des quantités de vente de cet herbicide utilisé principalement pour le désherbage du maïs.

Parmi ces substances, **39 sont interdites d'utilisation**. Le suivi de ces substances reste pertinent pour observer leur décroissance dans le compartiment aérien.

Air Breizh est l'association agréée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour la surveillance de la qualité de l'air en région Bretagne.

Les missions d'Air Breizh concernent notamment la **surveillance** des polluants réglementés dans l'air ambiant, l'**information** de la population et des services de l'Etat notamment en cas de pics de pollution et la **réalisation d'études** liées à des problématiques locales à la demande de ses membres.



[www.airbreizh.asso.fr](http://www.airbreizh.asso.fr)

## Quels sont les enseignements ?

### 19 substances détectées (parmi les 73 substances analysées) :

Entre 15 et 17 substances ont été détectées sur chacun des sites représentant un total de 19 substances différentes détectées en 2024 dont 13 communes aux deux sites.

**54 substances (sur les 73) n'ont jamais été détectées sur les deux sites en 2024.** Parmi ces substances, 34 sont interdites d'utilisation et 20 sont autorisées en agriculture mais le plus souvent utilisées dans de très faibles quantités.

### 4 substances interdites d'utilisation en usage agricole (parmi les 19 substances détectées)

Parmi les substances détectées, **4 sont interdites d'utilisation en agriculture** : le lindane (insecticide) détecté sur les deux sites, le chlorpyriphos méthyl (insecticide) sur le site de Mordelles et la pentachlorophénol (fongicide) et la perméthrine (insecticide) au Thabor.

Comme chaque année, le **lindane** a été détecté dans la quasi-totalité des prélèvements. Cela s'explique par sa forte rémanence dans l'environnement. Ajoutons que pour la troisième année consécutive, les niveaux rencontrés sur le site du Thabor sont plus élevés que ceux du site de Mordelles. Des investigations complémentaires seront menées en 2026 (cf. perspectives). C'est également la seule substance mesurée à des concentrations supérieures aux limites de quantification. Les 3 autres interdites ont été détectées à l'état de trace dans les échantillons.

Le **pentachlorophénol** a été détecté pour la 3ème année consécutive sur le site du Thabor à un taux de détection qui diminue depuis le début du suivi sur ce site. Utilisé dans le traitement du bois, il a été interdit d'utilisation en tant que produit phytosanitaire en 2003.

Le **chlorpyriphos méthyl** et la **perméthrine** ont été détecté uniquement dans un des échantillons de l'année 2024. Il pourrait s'agir d'usage résiduel.

### Les herbicides sont majoritaires au sein des substances détectées

Les substances les plus détectées (>20%) sont identiques sur les deux sites malgré leurs configurations différentes. Il s'agit principalement d'herbicides.

Au sein de cette famille de pesticides, quatre substances sont les plus mesurées : la pendiméthaline, le prosulfocarbe, le S-métolachlore et le triallate (constat identique depuis plusieurs années). Le S-métolachlore a été autorisé jusqu'en octobre 2024. Son taux de détection a chuté de 10% depuis 2023. Il sera intéressant de suivre son comportement en 2025.

### Les plus fortes concentrations durant l'automne

Pour les deux sites de mesure, les concentrations les plus élevées ont été mesurées durant l'automne. La famille des herbicides est responsable de cette augmentation et particulièrement le prosulfocarbe qui est majoritaire dans les concentrations mesurées à cette période (autour de 80%).

### Perspectives :

La surveillance se poursuit sur les sites de Mordelles et de Rennes-Thabor en 2025 et 2026.

Au vu de la particularité des niveaux de lindane rencontrés sur le site de Rennes-Thabor, des prélèvements par méthode passive seront conduits en 2026 sur différents sites rennais dans le cadre du projet Rennes Métropole.

Par ailleurs, dans la continuité de l'enquête sur les pratiques agricoles menée en 2023 par la Chambre d'Agriculture, la liste de substances recherchées sera élargie à partir de 2025 pour mieux prendre compte les particularités locales. Elle passera de 73 à 105 substances en 2025.

Air Breizh poursuit par ailleurs le développement de l'observatoire OPP'Air sur le secteur de Mordelles, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne (financement PRSE).

### Pour en savoir plus

#### AIR BREIZH

3<sup>e</sup> rue de Paris, Bâtiment ATALIS 2 (E)  
35510 CESSION-SEVIGNE  
Tél. 02 23 20 90 90  
[www.airbreizh.asso.fr](http://www.airbreizh.asso.fr)

#### Contact :

Gaël Lefeuvre (Directeur)

### Pour aller plus loin :

Le rapport d'étude est en ligne sur notre site internet (rubrique publications).